INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES

Agence Régionale de Santé Bretagne

Département Santé Environnement

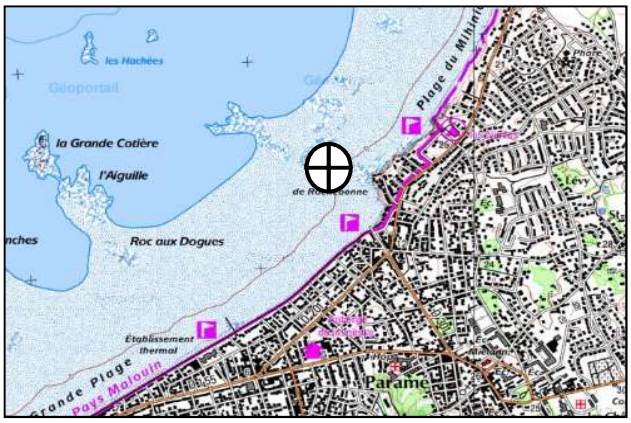

Commune : SAINT-MALO
Lieu : Rochebonne
Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)

Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit

SITE INTERDIT
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL

Localisation / Environnement

Point de suivi localisé au large de la pointe de Rochebonne, à l'extrémité Est de la plage du Sillon. Facilement accessibles à marée basse, les rochers qui servent de support aux moules sont sous l'influence directe d'un rejet fluvial pouvant être potentiellement contaminé. Un arrêté municipal du 4 décembre 2014 interdit la pêche à pied sur ce site.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

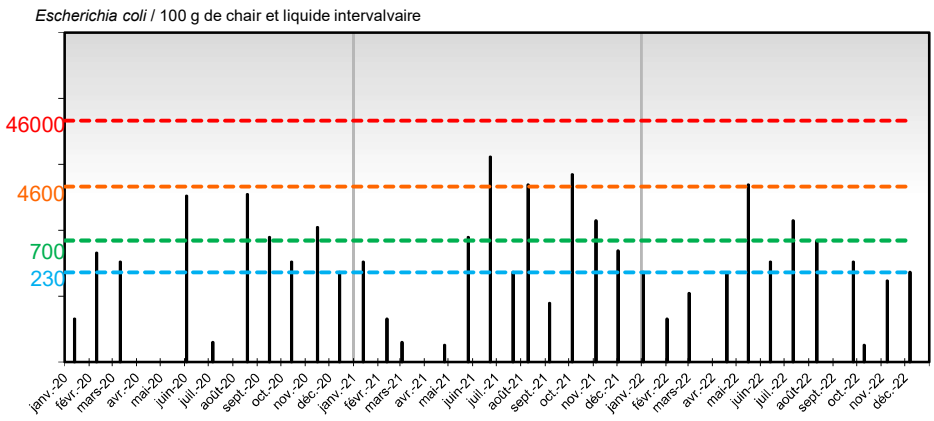

Tableau de répartition des résultats

Paramètre	*Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	15	8	7	4	0
Fréquences	44,1%	23,5%	20,6%	11,8%	0,0%

Conclusion

Ce gisement présente une mauvaise qualité bactériologique avec des pics de contaminations pouvant être importants. Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé, la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires. **La pêche à pied est interdite par arrêté municipal.**

Pêche à pied responsable

Edité le: 03/03/2023